

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.11.91.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 14.05.93 Bulletin 93/19.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : LETELLIER Jacques — FR.

⑦2 Inventeur(s) : LETELLIER Jacques.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire :

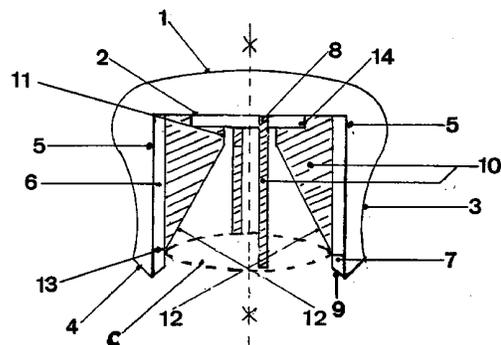
⑤4 Petit appareil ménager permettant le dévissage et dessertissage en une seule opération des bouchons plastiques ou métalliques.

⑤7 Dispositif permettant sans risques et sans efforts, le dévissage des capsules ou bouchons sertis sur les bouteilles ou flacons.

L'invention concerne un appareil en bois ou plastique injecté. Il est constitué d'un pommeau évidé (1 et 2), d'un fourreau (5) muni de lumières (6) et de lames d'acier (10). Ces lames d'acier (10) sont insérées dans les lumières (6) du fourreau (5). Cet ensemble (5 et 10) est emboîté dans le pommeau (1). Une pièce de maintien et de blocage (14) placée au fond du pommeau (1) fixe les lames d'acier (10). En prenant appui sur l'angle des capsules ou bouchons de diamètres différents, le cône (C) formé par les lames d'acier (10) présente l'intérêt de n'avoir aucun réglage à faire.

Cet appareil lorsqu'il est réalisé en plastique (fig.9) élimine le fourreau (5). Il est remplacé par des rainures moulées dans les parois internes du pommeau (1).

Le dispositif selon l'invention est particulièrement utilisé pour l'ouverture des bouchons colmatés par des sucres, colles ou vernis.



La présente invention concerne un petit appareil ménager permettant le dévissage et dessertissage en une seule opération des bouchons plastiques ou métalliques (eaux minérales plates et gazeuses, alcool etc..)

Il intervient très bien pour les bouchons colmatés par les sucres, tubes de colle, vernis à ongles etc.. Il répond, entre autre, aux besoins des personnes ayant des douleurs articulaires.

Sa conception permet une prise facile au niveau de la main. Il suffit de le présenter sans serrer fortement pour le faire fonctionner.

Grâce à son cône de pénétration, il permet un emboîtement précis sur tous types de bouchons.

Sans aucun réglage, il s'adapte facilement sur un bouchon de faible diamètre à un diamètre relativement étendu. De par sa qualité aucune pièce n'est altérée par le temps. Il est peu encombrant, léger, résistant et esthétique.

Il devrait s'imposer parfaitement dans le domaine du grand public et dans certaines industries. (labos de recherche, officines, parfumeries, grandes surfaces etc..)

Des recherches actuellement faites sur ce type de matériel présentent peu d'intérêts comparés à celui-ci : ils sont complexes, fragiles, peu pratiques et inesthétiques.

Ce nouvel appareil a donc une utilisation très étendue.

La description selon l'invention est constituée par un pommeau (1) évidé dans lequel un fourreau (5) équipé de lames d'acier (10) déportées (15) par rapport à l'axe (X) est emboîté en force dans le percement (2) du pommeau (1).

Ces lames d'acier (10) représentent de par leurs positions la forme d'un cône (C). Elles sont maintenues à la partie supérieure et parois latérales par une pièce de maintien et de blocage (14).

Les matériaux utilisés pour la fabrication du pommeau (1) seront soit du bois usiné, soit du plastique moulé (voir figure 9)

- Pour le pommeau (1) réalisé en bois le fourreau (5) est obligatoire  
- Pour le pommeau (1) réalisé en plastique le fourreau (5) est remplacé par des rainures, moulées dans les parois internes du pommeau (1), identiques aux lumières du fourreau (5).

La présente invention sera mieux comprise par la description d'un mode de réalisation préférentiel, en référence aux dessins annexés.

. Les figures de 1 à 6 illustrent le mode de réalisation.

. La figure 7 représente une perspective de l'appareil.

05 . La figure 8 représente en coupe le montage des accessoires.

La figure 1 est une vue en coupe, représentant la partie supérieure dite pommeau (1), celui-ci épousant parfaitement la paume de la main utilisatrice. Ce pommeau (1) est suivi à sa partie inférieure d'une gorge circulaire (3) permettant aux doigts une prise parfaite. L'embase circulaire extérieure (4) de ce pommeau (1) est chanfreinée.

Au centre de ce pommeau (1) partant de la base un percement non débouché (2) est réalisé. Il est d'un diamètre et d'une profondeur égal au fourreau (5).

Dans ce fourreau (5) quatre lumières (6) identiques sont créées dans le sens longitudinal. Elles sont ouvertes en partie haute (8) et arrêtées en partie basse (7). Elles sont déportées (15) par rapport à l'axe (X) pour permettre aux lames d'acier (10) de travailler sur un angle de coupe de quatre vingt dix degrés.

A l'embase intérieure du fourreau (5) un chanfrein circulaire (9) est réalisé, il facilite l'emboîtement de la capsule ou bouchon.

Les lames d'acier (10) correspondent pour leur longueur approximativement à deux fois leur largeur. Une coupe (12) en diagonale est exécutée partant de la base (13) de quelques millimètres pour finir à quelques millimètres avant sa partie supérieure (11).

25 La forme de ces lames d'acier (10) est un polygone irrégulier voisine du triangle rectangle. Elles viennent s'insérer en force dans les lumières (6) du fourreau (5) et cet ensemble (5,6 et 10) vient se placer en force dans le pommeau (1).

La pièce de maintien et de blocage (14) est munie de quatre lumières (6) ouvertes sur l'extérieur et déportées (15) par rapport à l'axe (X). Elles sont dans le même alignement que celles du fourreau (5) ou pommeau (1).

La largeur des lumières (6) de la pièce de maintien et de blocage (14) et du fourreau (5) ou rainures correspond à l'épaisseur des lames d'acier.

35 Cette pièce de maintien et de blocage (14) vient se placer en force au fond du fourreau (5) et maintient les lames d'acier (10) en partie supérieure et sur la partie latérale du fourreau (5) ou pommeau (1).

L'angle de coupes de ces lames d'acier permet une prise directe sur l'angle des capsules et bouchons métalliques et plastiques.

## 3

## REVENDEICATIONS

1. Appareil destiné à dévisser et dessertir facilement toute une gamme de bouchons ou capsules plastiques et métalliques, servant à la fermeture des bouteilles ou flacons.
- 05 Caractérisé en ce qu'il est constitué essentiellement par une poignée dite pommeau (1) dans lequel un percement (2) est réalisé pour recevoir un fourreau (5). Dans ce fourreau, quatre lames d'acier (10) formant un cône sont mises en place. L'ensemble fourreau plus lames est inséré en force dans le pommeau et maintenu par une pièce de maintien et de blocage (14).
- 10 2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le pommeau évidé (2) possède à sa partie inférieure une gorge circulaire (3) assurant aux doigts une bonne prise.
3. Appareil selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comprend un fourreau (5) dans lequel des lumières ont été réalisées (6).
- 15 4. Appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comprend quatre lames d'acier (10) de la forme d'un polygone irrégulier, voisine du triangle rectangle. Ces lames d'acier (10) sont mises en place dans le fourreau (5) et maintenues par ses lumières (6). L'angle de coupe de ces lames d'acier permet une prise directe sur l'angle des capsules et bou-
- 20 chons métalliques ou plastiques.
5. Appareil selon la revendication 4, caractérisé en ce que la pièce de maintien et de blocage (14) est munie de quatre lumières (6) ouvertes qui sont égales à celles du fourreau. Cette pièce de maintien et de blocage (14) se place en force au fond du pommeau (1) pour maintenir les lames d'acier
- 25 (10) en partie supérieure et en partie latérale.
6. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 concernant le choix du matériau utilisé pour la fabrication du pommeau :  
.soit en bois, processus de fabrication énuméré ci-dessus, soit en plastique moulé dans quel cas le fourreau est remplacé par des rainures,
- 30 moulées dans les parois internes du pommeau, identiques aux lumières du fourreau.

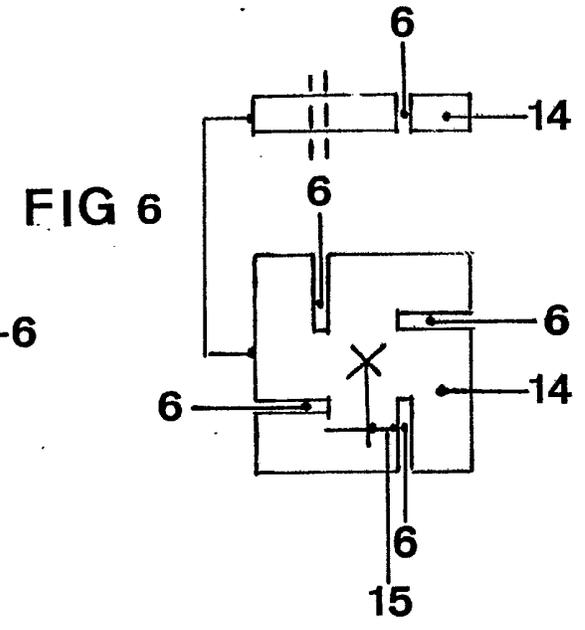
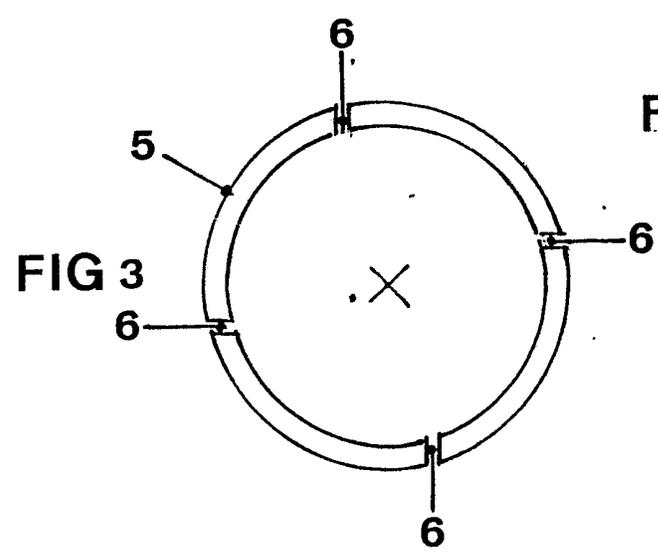
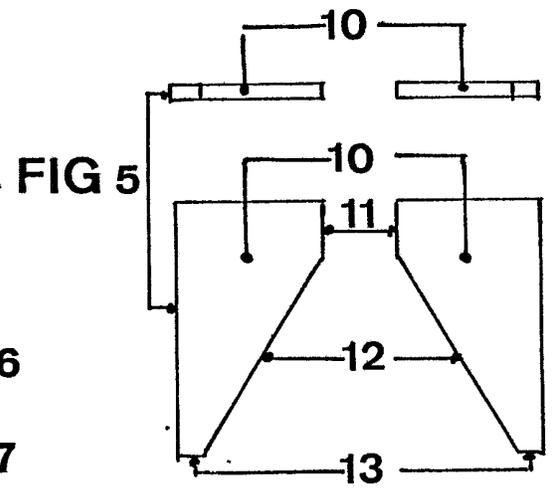
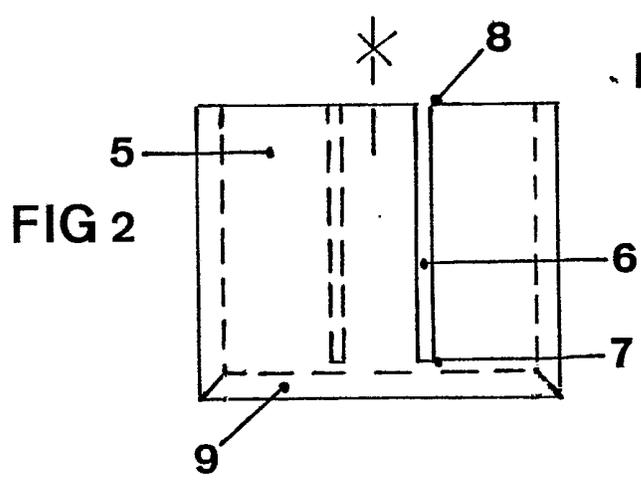
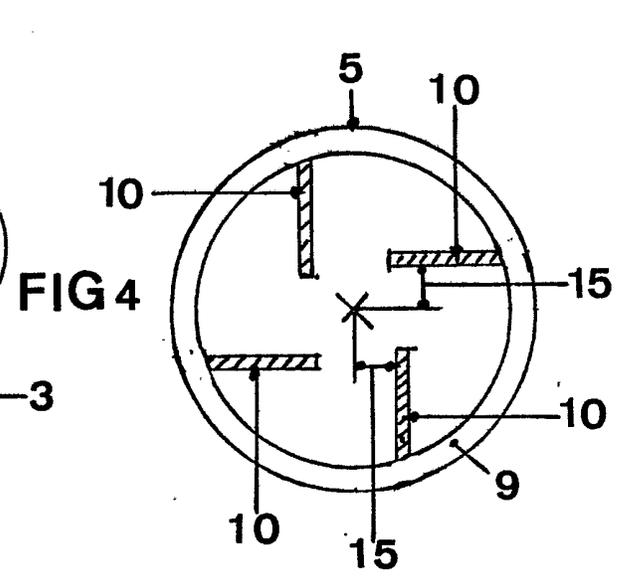
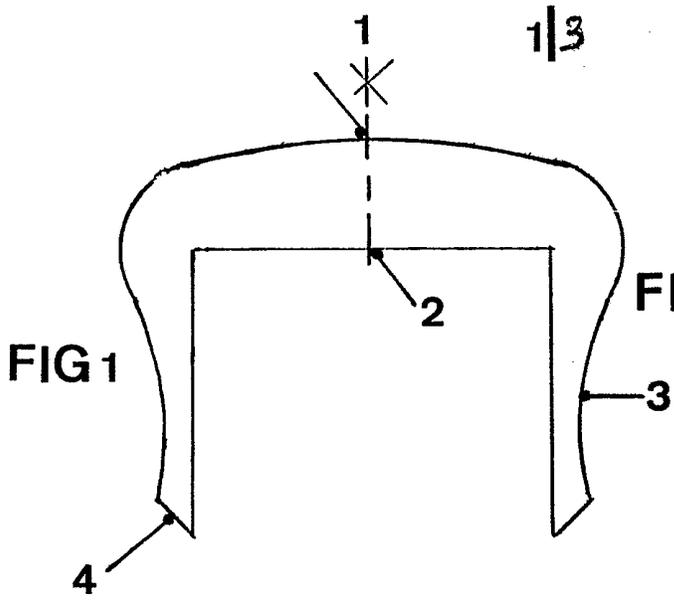


FIG 7

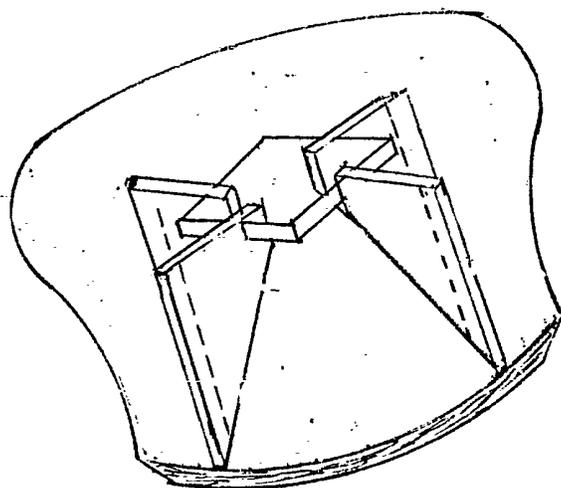
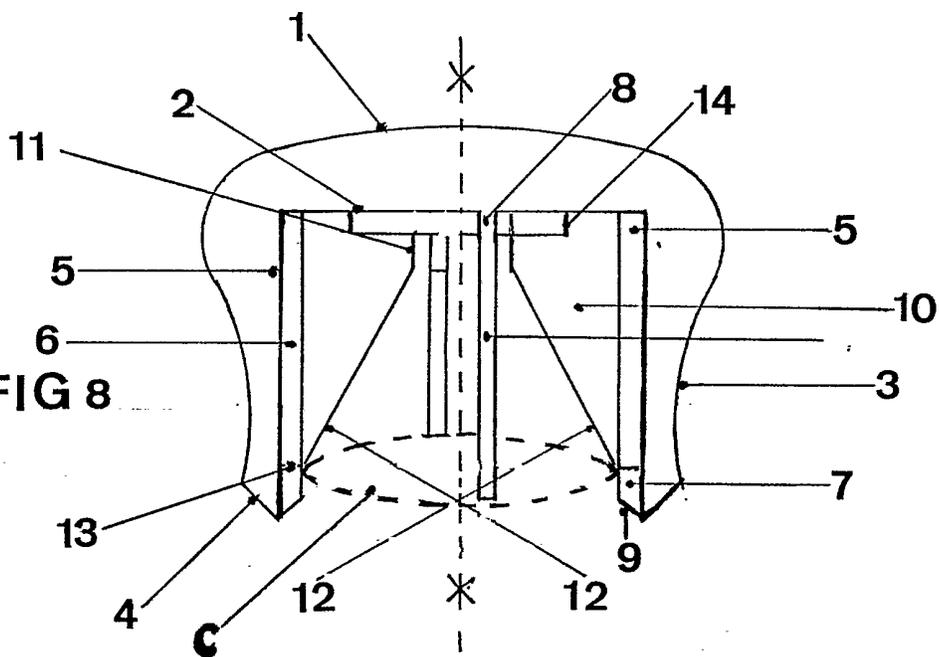


FIG 8



3/3

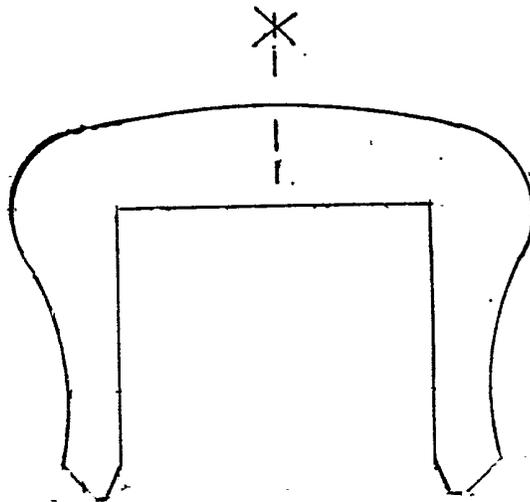
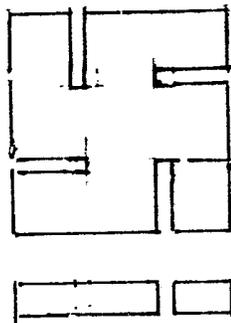
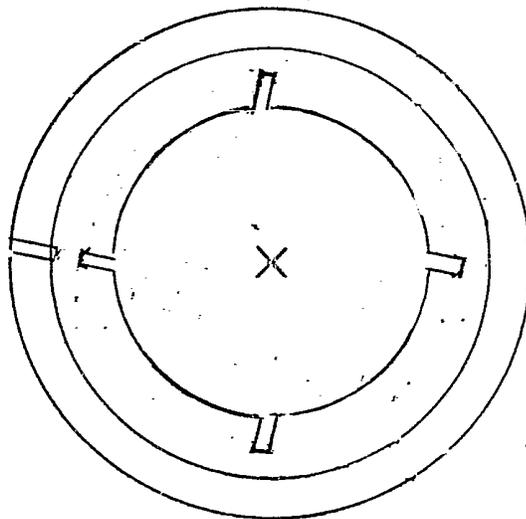


FIG 9



INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FR 9113727  
FA 465659

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X A	GB-A-1 390 299 (CHRONICLE LAM & SONS LIMITED) * page 2, ligne 49 - page 3, ligne 17 * * figures 1-4 * ---	1, 3, 4 2
X A	WO-A-8 302 265 (A. IVANOVIC) * page 2, ligne 18 - page 3, ligne 31 * * figures 1-5 * ---	1, 4, 6 2
A	WO-A-8 803 511 (J. K. POHJOLA) * page 2, ligne 4 - ligne 35 * * figures 1,2 * ---	1
A	EP-A-0 294 207 (HALLEN COMPANY) * abrégé; figures 1,3 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B67B
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
27 JUILLET 1992		SMOLDERS R. C. H.
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		